

**Arrêté du Maire n° 2026-12****portant délégation d'une partie des fonctions du Maire
à Madame Karine POZZO DI BORGO, troisième adjointe,****dans les domaines des SERVICES et des BATIMENTS SCOLAIRES, de l'étude de faisabilité d'un centre
aéré, du SUIVI DES CONVENTIONS avec les centres aérés de la ville d'Ajaccio****Le Maire de la commune d'Alata,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui permet au Maire de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/17 en date du 20 mars 2026 fixant à 6 le nombre d'adjoints au Maire ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Karine POZZO DI BORGO en qualité de troisième adjointe au Maire, en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du Maire en direction de Madame Karine POZZO DI BORGO, troisième adjointe ;

ARRETE**ARTICLE 1 : CHAMPS DE LA DELEGATION**

Délégation de fonction est accordée à **Mme Karine POZZO DI BORGO**, troisième adjointe, dans les domaines des **SERVICES** et des **BATIMENTS SCOLAIRES** ainsi que de **l'étude de faisabilité d'un centre aéré**, du **SUIVI DES CONVENTIONS** avec les centres aérés de la ville d'Ajaccio.

A ce titre, Madame POZZO DI BORGO est le rapporteur, au sein de la commission communale ad hoc, des questions se rapportant à ces matières.

Elle est, en outre, chargée :

- de présenter des propositions d'organisation des services dans le domaine de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire ;
- d'étudier la faisabilité d'un centre aéré communal ou intercommunal ;
- d'assurer le suivi de la convention centre aéré passé avec la ville d'Ajaccio ;
- d'impulser et de coordonner la mise en place des actions dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, en concertation avec Mme POGGI, adjointe à l'action éducative, aux affaires sociales et aux services à la population ;
- du suivi de la maintenance et de l'entretien des bâtiments scolaires en relation avec le conseiller municipal délégué et l'adjoint en charge des commissions de sécurité des Etablissement Recevant du Public (ERP).

Ces fonctions s'exercent sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Cette délégation de fonction comporte délégation de signature donnée à Mme Karine POZZO DI BORGO à effet de signer les courriers et documents relevant de son domaine de délégation.

ARTICLE 3 : MODALITES D'APPLICATION

Mme Karine POZZO DI BORGO, troisième adjointe, devra indiquer dans les actes qu'elle prendra relativement à l'objet qu'elle agit par délégation du Maire.

ARTICLE 4 : EXECUTION

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire et le comptable de la collectivité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.



Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Corse du sud et au comptable public.

Fait à ALATA, le 23 mars 2026

MODELE DE SIGNATURE

La troisième adjointe

Karine POZZO DI BORGO

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**

